

NOTE D'INFORMATION JANVIER 2026

CYBER RESILIENCE ACT



Le Cyber Resilience Act est un règlement européen, adopté en mars 2024 et entré en vigueur le 10 décembre 2024.

Il vise à renforcer la cybersécurité des produits et services numériques commercialisés dans l'Union européenne.

Il impose à cet effet des exigences en matière de sécurité dès la conception « Security by design » et sur l'ensemble du cycle de vie des produits numériques, incluant aussi bien les matériels (IoT, équipements connectés) que les logiciels et solutions cloud.

Les produits et solutions sont classés par « Classe », des produits par défaut aux produits critiques en passant par les produits importants. En fonction de cette classification, la preuve des exigences en matière de cybersécurité devra être soit auto-déclarative ou évaluée par des organismes tiers et notifiés dans le cas d'un produit ou solution critique.

CRA : ÊTES-VOUS CONCERNÉ(E) ?

Le règlement est officiellement entré en vigueur en décembre 2024. Son périmètre s'applique aux fabricants, importateurs et distributeurs de produits avec éléments numériques introduits sur le marché européen, tous secteurs confondus.

Le délai de mise en conformité est de trois ans, soit une obligation d'application généralisée à partir de décembre 2027.

EVOLUTIONS DEPUIS 2024

- 07/01/2025 : Confirmation de l'obligation de marquage CE pour tous les produits numériques.
- 17/09/2025 : Publication d'avis précisant les exigences sur la sécurité « dès la conception » et la gestion des vulnérabilités critiques.

UN CADRE EN CONSTRUCTION

Des clarifications sont attendues sur la liste définitive des produits “critiques” et les modalités d’évaluation de conformité.

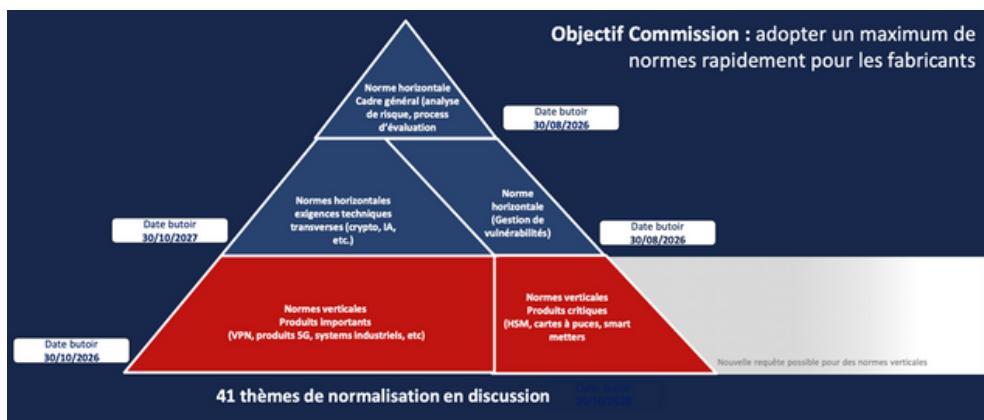
La liste des organismes certificateurs accrédités n'est pas encore connue (à date de décembre 2025).

D'autres questions subsistent sur la supervision, l'harmonisation des contrôles et la réactivité du dispositif de sanction, notamment en cas de vulnérabilités persistantes non traitées.

Par ailleurs, les autorités européennes discutent actuellement 41 thèmes de normalisation, horizontales et verticales.

2026 : ETAPES CLES

- 11/06/2026 : entrée en vigueur des dispositions relatives aux organismes d'évaluation de la conformité.
- 11/09/2026 : début de l'application des obligations de notification des vulnérabilités activement exploitées et des incidents graves à la charge des fabricants.



Source : ANSSI - Décembre 2025

IMPACT & RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

- Commencer par une analyse de risques
- Se préparer en réalisant un audit de conformité pour anticiper les exigences du CRA et les autres conformités sous-jacentes (exemple RED) ;
- Se préparer pour définir/déployer/mettre à jour les processus de sécurité dès la conception “Security by design” et de gestion des vulnérabilités ;
- Former les équipes internes à la nouvelle gouvernance réglementaire.

VOTRE CONTACT



STÉPHANIE SCHOHN
Direction Écosystème

□ 06 89 96 19 11

✉ stephanie.schohn@aktantis.com